

Insertion probation

Réforme statutaire confirmée, mais agents floués !!

« Les CPIP ont obtenu une progression statutaire que je confirme aujourd'hui, mais elle sera appliquée et bien appliquée à partir de 2019 ». Ces propos tenus par le président de la République lors de son passage à l'ENAP il y a quelques jours nous ont été confirmés en toute fin de semaine alors que la CGT Insertion Probation était reçue en audience par le conseiller au dialogue social de la ministre de la justice.

Grâce à la réussite de la mobilisation du 1er février, une audience rapide avait été obtenue par la CGT auprès des conseillers justice de l'Elysée et Matignon. La mobilisation a fortement pesé dans la décision de maintenir la réforme dont l'application semblait remise en question depuis l'annonce du report du PPCR à l'automne 2017. Elle aurait peut-être même permis d'obtenir l'entière satisfaction de notre revendication si l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels des SPIP s'y étaient associés. Mais une chose est certaine l'accès à la catégorie A est à mettre au crédit du rapport de force établi par les personnels accompagnés par la CGT.

L'Elysée et Matignon ont donc tranché et ont demandé au ministère d'assurer le service après vente de leur décision.

Nos arguments, pourtant portés également par le ministère, démontrant la déconnexion entre l'application d'une réforme statutaire obtenue dans le cadre d'un conflit social et le gel de l'application du PPCR pour l'ensemble de la fonction publique ont été rejetés. La réforme ne sera donc ni appliquée en temps voulu (1^{er} février 2018 à 2020) ni raccourcie (2019/2020), au prétexte d'une crainte de demandes conventionnelles. Paradoxe d'un gouvernement qui s'affranchit de tout dialogue avec les organisations syndicales sur les réformes en cours de préparation, mais qui explique craindre un conflit social... Le ministère s'engage à ce que les textes soient rapidement remis à l'ordre du jour du Comité technique ministériel pour que le processus de leur publication définitive reprenne son cours.

La réforme s'appliquera bien, mais contrairement à ce qu'affirme le président elle ne sera pas « bien appliquée ». Le non respect des engagements pris par l'Etat est insupportable ; surtout quand le décisionnaire vient de présenter à Agen « son plan sur le sens et l'efficacité des peines » dans lequel les SPIP joueront un rôle crucial !!!

Si le discours d'Emmanuel Macron met l'accent sur l'importance des missions qui sont les nôtres et la nécessité de les reconnaître, la réalité ne le reflète pas vraiment. Pour l'heure, le report de la réforme statutaire et les 6 points de Primes de Sujétions Spéciales qui séparent désormais les personnels des SPIP des personnels de surveillance illustrent la piètre reconnaissance consentie aux personnels en SPIP.

Dénonçant cet écart entre les annonces et les faits, la CGT insertion Probation a fait part au conseiller du dialogue social d'une demande d'augmentation du taux de PSS pour les personnels travaillant en SPIP ; ainsi qu'une mise en œuvre rapide du recrutement des 1500 postes promis par le Président de la République, sans remise en cause de la qualité de la formation, indispensables à un fonctionnement normal de nos services.

Puisque la parole d'un président ne suffit apparemment plus, passez aux actes !!